

OMEP — Livre mondial de l'OMEP

« L'éducation préscolaire en France »

Brève présentation du système et participation à l'éducation préscolaire

Organisation

L'éducation préscolaire en France est régie par des règles qui s'appliquent à l'ensemble du territoire national. Les enfants dès 2 ou 3 ans jusqu'à 6 ans sont accueillis à l'école maternelle qui est placée sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale.

Les collectivités territoriales complètent l'action de l'État et assument d'importantes responsabilités fonctionnelles et financières. L'État définit les programmes, assure le recrutement, la formation et le paiement des enseignants, ainsi que le suivi de la qualité des personnels et des écoles, garantissant une cohérence nationale. Les communes sont responsables des locaux, de leur entretien et du personnel non enseignant, notamment les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Participation

L'instruction est gratuite et elle est devenue obligatoire dès 3 ans en 2019. L'école maternelle accueille ainsi tous les enfants, à quelques exceptions près et sur demande exprès de la famille. Cette évolution a permis la préscolarisation d'enfants venant de familles parfois plus éloignées de l'école (cf. situation de handicap, populations déplacées). Dans les territoires prioritaires, afin de favoriser l'égalité des chances, la préscolarisation peut débiter dès 2 ans (elle concerne alors environ 17 % de la classe d'âge). 2,26 millions d'enfants fréquentent ainsi l'une des 12 300 écoles maternelles.

Le secteur public accueille 87 % des enfants. Le privé sous contrat que les familles peuvent aussi choisir est principalement subventionné par l'État (enseignants et agents spécialisés des écoles maternelles).

Modèle de service et programmes d'enseignement

Temps pré-scolaire et temps périscolaires

Le temps de l'école maternelle est calqué sur celui de l'école élémentaire et défini au niveau national : 24 heures hebdomadaires sur 36 semaines, soit 864 heures par an. Les semaines comportent presque partout 4 journées, chacune comptant deux périodes de 3 heures, séparées par un temps pour le déjeuner. À ce temps d'éducation préscolaire s'ajoute la possibilité, presque partout, d'un encadrement périscolaire (garderie matin et soir, restauration le midi) organisé par les collectivités territoriales en partie financés par les familles (tarifs selon la situation financière et sociale de chacune). La présence hebdomadaire de l'enfant peut alors dépasser 30 heures.

Curriculum

Conformément au principe républicain d'égalité, il existe un seul programme pour l'école maternelle sur tout le territoire français. Il est actualisé assez fréquemment (tous les 5 à 7 ans).

Des documents d'aide à la mise en œuvre sont publiés régulièrement sur un site géré par le ministère de l'Éducation (Eduscol).

Le curriculum vise à mettre en œuvre les finalités de l'école maternelle : stimuler le développement sensoriel, moteur, cognitif et social de chaque enfant, concourir à leur épanouissement affectif et préparer leur entrée dans les apprentissages fondamentaux.

Le principe essentiel est de permettre aux enfants **d'agir, de réussir et de comprendre**. Agir consiste à expérimenter et prendre des initiatives. Réussir implique de mener une action à son terme. Comprendre suppose une prise de recul permettant d'identifier les conditions de la réussite et de les réinvestir. Cette démarche favorise la construction de la posture d'élève et l'émergence d'un regard critique. Cette approche valorise l'enfant comme premier acteur de ses apprentissages.

À l'école, les enfants développent leurs facultés fondamentales, la socialisation, l'autonomie, perfectionnent leur langage et commencent à découvrir l'univers de l'écrit, celui des nombres, mais aussi la motricité, les arts visuels, la découverte du monde. Les pratiques privilégient le jeu, l'exploration et l'expérimentation.

L'école maternelle cherche historiquement à équilibrer développement global et préparation scolaire. Les évolutions récentes (2021 et 2024) mettent l'accent sur les « apprentissages fondamentaux » et suscitent des débats, certains y voyant un risque de primarisation.

Routines quotidiennes et environnements d'apprentissage

L'école maternelle constitue d'abord une école adaptée aux jeunes enfants, attentive à leur sécurité affective et à leur rythme de développement. Elle s'appuie ensuite sur des modalités d'apprentissage variées (jeu, manipulation, répétition, résolution de problèmes). Le jeu y occupe une place centrale, car il favorise l'engagement et les interactions. Enfin, il s'agit de valoriser le plaisir d'apprendre et le vivre-ensemble. Les enfants apprennent à coopérer, à respecter les autres et à s'intégrer dans un groupe.

Les **espaces** de la maternelle sont organisés pour favoriser les apprentissages : lieu de regroupement, espaces de jeux symboliques, « pôles » dédiés aux activités artistiques, scientifiques ou à la lecture. La mise en valeur des productions des enfants renforce leur motivation et leur estime de soi.

Les **journées** alternent des temps collectifs, en petits groupes et en autonomie, ainsi que des moments de jeu libre et dirigé. Les activités physiques sont également intégrées. Certaines écoles développent des approches innovantes, comme « l'école du dehors ».

La **relation avec les familles** constitue un élément central qui vise à assurer une continuité éducative et à soutenir le développement de l'enfant. Le principe de **coéducation** favorise une collaboration entre enseignants et parents à travers des échanges réguliers.

Professionnalisation et qualité

Les enseignants de maternelle sont des professeurs des écoles qui bénéficient du même régime qu'en élémentaire (formation, traitement, horaires, carrière, congés). Ils sont recrutés et formés à un niveau élevé (master 2). Les modifications en cours de leur formation devraient permettre

de donner une place plus importante à la maternelle. Les politiques de prévention conduisent tous les enseignants à travailler régulièrement avec des professionnels diversifiés (psychologues, personnels spécialisés, médicaux et sociaux).

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), présents à temps plein dans une grande majorité de classes, disposent de qualifications spécifiques. Leurs missions sont centrées sur le « care », mais ils jouent de plus en plus un rôle d'assistant à l'enseignant.

Les effectifs par enseignant (22) restent assez élevés au regard des moyennes de l'OCDE (13), l'écart se réduisant (13 vs 9) en intégrant les assistants (« personnel de contact » pour l'OCDE).¹

Après la formation initiale, des dispositifs de formation continue conduits par des conseillers pédagogiques spécialisés ou par des inspecteurs à mission maternelle permettent d'approfondir les pratiques. Des mesures générales ont également pour objectif d'améliorer la qualité, qu'il s'agisse de l'évaluation des enseignants à certaines étapes de leur carrière, de possibilités d'accéder au métier de directeur ou de conseil pédagogique, ou bien encore de dispositifs de suivi et d'évaluation interne/externe de toute école, mis en place depuis maintenant cinq ans.

Caractéristiques particulières de l'école maternelle en France

Plébiscitée depuis longtemps du fait de sa gratuité, de sa proximité sur tout le territoire national et de la qualité de ses personnels, l'école maternelle joue un rôle structurant pour toute la société française (travail des femmes, organisation territoriale, réussite à venir des enfants).

Son intégration effective au système éducatif fait qu'elle doit toujours s'adapter pour pouvoir répondre aux grands défis de nos sociétés. Aujourd'hui, la maternelle doit pleinement inclure les enfants en situation de handicap, intégrer des sujets transversaux comme l'éducation au développement durable, le développement des compétences psychosociales, la lutte contre les stéréotypes de genre ou encore l'éducation à la vie affective et relationnelle.

Après bientôt un siècle et demi d'existence (1881), en France l'école maternelle constitue toujours le socle d'une éducation ambitieuse pour tous.

Catherine Dumas, inspectrice de l'éducation nationale (hon.)

Gilles Pétreault, président de l'OMEP France

¹ https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2025/09/education-at-a-glance-2025_c58fc9ae/b26d545c-fr.pdf